

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DELIBERATION n° 2021/11/23-17-CA

Le **Conseil d'administration**, en sa séance du 23 novembre 2021, sous la présidence d'Eric BERTON, Président,

Vu le Code de l'Education,

Vu l'ordonnance n°1808307 du Tribunal administratif de Marseille rendue le 29 juin 2020,

Vu les Statuts d'Aix-Marseille Université modifiés,

DECIDE :

OBJET : Admission en non-valeur

Le Conseil d'administration approuve l'admission en non-valeur d'une créance d'un ancien doctorant contractuel d'Aix-Marseille Université, d'un montant de 14 262.85 euros.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents et représentés : 29

Fait à Marseille le 23 novembre 2021,

Eric BERTON,
Président d'Aix-Marseille Université

